N° 3412 — 11e Année — CINQ CENTIMES — Lundi 12 Juin 1899

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53
Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille
PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an, 24 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Téléphone

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas 10 place de Bourse, 10

Le colonel Picquart

Non! notre époque n'est point encore aussi veule, aussi décadente qu'on se plaît à le dire, puisqu'on y trouve des hommes de droiture, de caractère, d'énergie indomptable qui, comme Picquart, sacrifient tout : intérêts, honneurs, carrière, liberté — qui sont prêts à donner leur vie même — pour l'accomplissement du devoir humain, pour la défense de l'opprimé, pour le triomphe de la vérité et de la justice.

Après *onze mois de prévention*, après avoir stoïquement supporté toutes les amertumes, tous les affronts, toutes les calomnies, dont on puisse abreuver un cœur de soldat, le colonel Picquart est mis, enfin, en liberté.

Quelle enviable situation est la sienne! Et qui ne voudrait traverser *les mêmes épreuves* pour conquérir un nom aussi glorieux et aussi universellement respecté!

Allez à l'étranger! Visitez les nations civilisées. Lisez les journaux de tous pays. Et vous constaterez qu'autant on y méprise les Drumont, les Rochefort, les Millevoye, et tous les sinistres cabotins de leur espèce, autant on ne prononce le nom du colonel Picquart qu'avec une enthousiaste admiration.

Marcel Prévost, le brillant écrivain qui fut ingénieur des tabacs à Lille, et qui a été nommé récemment président de la Société des gens de lettres, me disait il y a quelques jours : « Picquart aura la gloire; mais, à côté de lui, il y eut un autre artisan de l'œuvre de justice ; ce fut Leblois, votre ancien substitut du procureur de la République de Lille ; Leblois qui lança Picquart dans l'héroïsme, et qui, lui, restera oublié. »

Et, en effet, ils sont nombreux les hommes de cœur et d'abnégation qui se sont jetés intrépidement dans cette lutte de la Loi contre le crime, qui se sont élevés au-dessus des misérables sentiments égoïstes dont s'inspirent trop souvent les individus et les collectivités, et qui n'ont reculé ni devant les insultes, ni devant **les violences, ni devant l'aveugle impopularité.**

En même temps que Leblois, combien auront leur place marquée au panthéon des défenseurs de la justice : Bernard Lazares, Scheurer-Kestner, Emile Zola, Jaurès, de Pressensé, Ranc, Clémenceau, et tous nos confrères de la presse vaillante, et toute la cohorte des savants, des universitaires, des intellectuels : les Duclaux et les Grimaux, les Buisson et les Stapfer, et Anatole France, et Octave Mirbeau, Maurice Bouchor, Psichari, Gabriel Monod, et les grands avocats Demange et Labori, et le ministre républicain Henri Brisson, qui sut faire son devoir à trouver toutes les embûches et malgré tous les outrages et toutes les menaces ; et notre cher ami Hector Depasse, qui a mené *une si noble* et si admirable campagne; et le commandant Forniczetti, qui perdit sa situation de directeur de la prison du Cherche-Midi, et Gérault Richard, et Hubbard, qui perdirent leur siège de député ; et les intellectuels oratoires populaires : Allemane, Joindy, Aristide Briand, Sébastien Faure, et Urbain Gohier, et Trarieux, et Yves Guyot, et tant d'autres qui, chacun à leur rang, et dans la mesure de leurs forces, contribuèrent à mettre en déroute l'odieuse cohue des menteurs, des faussaires, et des bourreaux.

Mais, entre tous ces champions du droit, Picquart commande la sympathie et l'admiration par les souffrances cruelles qui lui ont été imposées, par l'acharnement que ses persécuteurs ont déployé contre lui, et par la sérénité courageuse qu'il a inébranlablement opposée à toutes les tortures physiques et morales sous lesquelles on a tenté de l'écraser.

La figure de ce colonel de quarante ans, à qui étaient réservées les plus brillantes destinées militaires, et qui brise sa carière, et subit de longs jours d'emprisonnement pluriel que de se faire le complice d'une iniquité, offre un tel contraste avec les physionomies des Esterhazy, des Henry, des du Paty de Clam, des Pellieux, des Gonse, des Mercier et des de Boisdeffre, tristes représentants des armées prétoriennes d'autrefois, qu'on se prend à *l'aimer comme la personnification de la* jeune armée, l'armée loyale et généreuse, laborieuse et instruite, nationale et républicaine, de demain.

Et c'est pourquoi les vœux et les sympathies vont à ce soldat sans peur et sans reproche, à l'heure où son supplice immérité a pris fin, et à l'heure aussi où triomphe la cause de la lumière et de la vérité, pour laquelle il a tant lutté et tant souffert.

Georges ROBERT.

CHATIMENT NÉCESSAIRE

Tout le monde se rappelle la courageuse et belle déposition faite — devant la Chambre criminelle — par M. le commandant Hartmann, et nul n'a oublié que ce savant officier démontra, par des arguments techniques, qu'Esterhazy avait pu se procurer tous les documents énumérés dans le bordereau.

Soutenir une pareille thèse était, pour un officier en activité de service, un acte de haut courage dont lui seul M. Hartmann se rendait point, obéissant sans hésiter aux suggestions de sa conscience sans s'inquiéter des ennuis que devait inévitablement lui attirer son attitude.

Les représailles ne se sont pas fait attendre.

Les officiers du regiment d'artillerie auquel il appartient le mirent en quarantaine, et il fut obligé de demander un congé pour mettre fin à des vexations de toutes sortes.

On vient même d'apprendre que son colonel, M. Mérit, n'avait pas hésité à faire pression sur le commandant Hartmann pour l'empêcher d'aller déposer comme témoin devant la Chambre criminelle.

Ces tentatives se renouvèlent encore avant la seconde déposition de ce loyal officier.

Cela s'appelle dans le code pénal, la subornation de témoins.

M. Krantz a fait procéder à une enquête sur ce fait et on annonce que le colonel Mérit va être mis à la retraite. On ne saurait trop approuver une pareille mesure.

UN ELEGANT ASSASSIN

Voici le fait que raconte le *Figaro* :

Mardi dernier, à midi, le fils de M. Eugène Oppenheim, en chantant bête de quatre ans, a été écrasé, dans l'avenue du Bois de Boulogne, par un phaéton à deux chevaux conduit par un monsieur qui a eu la barbarie de ne pas arrêter son attelage.

L'enfant a été traîné pendant quinze mètres, sans que cet individu parût en connaître, et lorsque enfin le pauvre petit fut dégagé, le monstre prit la fuite, sans s'inquiéter des suites de cette triste aventure. Il est à noter que les chevaux n'étaient pas emballés et que nulle part on n'a pu trouver un agent qui eût intervenir.

Le pauvre bébé est mort du lendemain, et l'on peut imaginer sans peine le désespoir de sa famille ainsi que l'indignation de tous ceux qui ont connu les circonstances véritablement odieuses de cette mort.

Cet assassin doit recevoir les félicitations de M. Drumont, et s'il fait partie, comme le baron Christiani du cercle de la rue Royale, le duc de la Trémouille aura que c'est là un fait qui s'est *passé hors du cercle et qui ne saurait motiver* l'expulsion du personnage.

Il y aura plus d'un des aimables membres de ce cercle qui approuvera cet élégant assassin qui a si brièvement écrasé un petit juif.

Nos Dépêches

Par Fil Télépnonique spécial

LA RÉVISION
du Procès Dreyfus

Le Retour de Dreyfus

On télégraphie de Cayenne que Dreyfus a été embarqué à bord du croiseur *Sfax*, vendredi matin, à sept heures. L'autorité militaire a requis le prisonnier entre les mains du commandant Coffinières de Nordeck, conformément aux instructions de l'administration pénitentiaire.

Dreyfus est revêtu d'un costume civil complet et commence à laisser pousser sa barbe. Il a été conduit à la cabine d'officier spécialement ménagée pour lui. La porte en est gardée par un factionnaire européen.

Au moment de l'arrivée à bord de Dreyfus le piquet de garde et les officiers de quart étaient seuls présents sur le pont. Le gouvernement de la Guyane avait interdit à toute embarcation de s'approcher de l'île du Diable et au *Sfax*.

Ce matin, à 6 h. 20, le *Sfax* a levé l'ancre à destination de Brest, où-on.

Paris, 10 juin. — Une dépêche de Cayenne transmise à Paris par câble français porte l'heure du méridien de Cayenne.

Ce méridien comporte une différence d'environ sept heures sur le méridien de Paris.

C'est donc hier vendredi 9 juin à deux heures de l'après-midi que le capitaine Dreyfus a été *remis au commandant du Sfax*.

C'est aujourd'hui samedi 10 juin, à deux heures environ de l'après-midi que le croiseur *Sfax* a levé l'ancre à destination de Brest.

Débarquement à Saint-Malo

Paris, 10 juin. — L'amiral Barrera, préfet maritime de Brest, qui était venu à Paris pour recevoir les instructions du ministre de la marine au sujet des mesures à prendre en vue du débarquement de Dreyfus est reparti aujourd'hui pour répondre au poste.

Il est maintenant décidé que Dreyfus débarquera à St-Malo d'où il sera transféré à Rennes par chemin de fer.

Le Conseil de guerre de Rennes

Rennes, 10 juin. — Le *Journal de Rennes* publie les informations suivantes :

« Nous croyons savoir que le Conseil de guerre appelé à juger Dreyfus sera le conseil de guerre régulièrement en fonctions, modifié en raison du grade de l'accusé.

« Nous avons déjà indiqué que seule les officiers d'un grade supérieur à celui de l'accusé dans ce dernier cas, plus anciens que l'officier poursuivi, pouvaient être appelés à siéger. »

« Dans ces conditions, le lieutenant-colonel Lacoste, le commandant Profillet, les capitaines Buisset et Beauvais, ces derniers plus anciens que Dreyfus, membres du conseil de guerre actuel, continueraient à siéger.

« Le président serait le plus ancien des colonels de la garnison, c'est-à-dire le colonel Jouaust, directeur du génie.

« Il y aurait lieu de désigner deux chefs de bataillon ou d'escadron qui seront vraisemblablement les plus anciens des regiments d'artillerie et d'infanterie, dans ce cas ce seraient les commandants de Breon et Ducasse ».

Le colonel Picquart

Paris, 10 juin. — Le lieutenant-colonel Picquart a passé une bonne nuit et il s'est levé ce matin très dispos. Toute trace de fatigue a disparu sous l'influence de l'air vif et pur de la campagne.

Le colonel ne reçoit personne, à l'exception, naturellement, des membres de sa famille. C'est ainsi que ce matin il a reçu la visite de son beau-frère.

Après avoir passé une partie de la matinée à dépouiller le volumineux courrier qui lui est arrivé depuis sa libération, le colonel a fait une promenade dans le parc qui entoure la villa de son cousin, M. Edmond Gast, puis il a déjeuné en famille.

Le général Mercier

Paris, 10 juin. — En prévision des poursuites qui pourraient être engagées contre le général Mercier le conflit a confié la défense de ses intérêts à Me Poyet, bâtonnier de l'ordre des avocats.

L'opposition d'Emile Zola

Paris, 10 juin. — M. Emile Zola, représenté par un clerc de Me Collet, son avoué, a fait, hier matin, opposition à l'arrêt de la Cour d'assises de Seine-et-Oise, rendu en date du 18 juillet 1898. Cet arrêt avait condamné par défaut M. Zola pour diffamation envers les membres du Conseil de guerre.

L'opposition d'une déclaration au greffe du Tribunal de Versailles;

2° Une signification du procureur général à Me Mornard, avoué à Versailles.

Une signification à M. le procureur général près la Cour de Paris.

LA DEFENSE de la République

Les groupes républicains
du Sénat et de la Chambre

Paris, 10 juin. — On sait que, dans sa dernière séance, le Comité interparlementaire de défense républicaine avait décidé de se réunir aujourd'hui au Luxembourg.

Mais avant la réunion, la gauche républicaine de la Chambre qui a tenu ses encores donne de mandat officiel, a voté l'ordre du jour suivant :

La gauche républicaine a autorisé son bureau et son comité à prendre part à la conférence convoquée *par les délégués des divers groupes de la Chambre.*

Les représentants de la gauche républicaine ont reçu mandat d'exprimer devant la réunion le désir que tous les groupes de la Chambre y fassent représentés.

Ils ne doivent accepter aucune résolution définitive sans en référer à leurs groupes. »

C'est sur la motion de MM. Millier et Prévet qu'une résolution a été prise. Ils ont fait remarquer que le groupe progressiste (?) de la Chambre, que préside M. Méline, et dont la gauche républicaine se rapproche le plus par ses opinions, a été dans jusqu'à ce dernier lieu, les conférences ainsi que le centre gauche du Sénat.

Il y avait donc lieu de provoquer leur adhésion à la réunion.

En conséquence, MM. Marquis, Barbey et Prévet se sont rendus avec ce mandat conditionnel à la réunion du Comité qui se tenait au même moment sous la présidence de M. Guyot (du Rhône).

Les membres présents pour le Sénat étaient : outre le président, M. Guyot : MM. Poirrier (Seine) ; Bernard, du Doubs ; Monis ; Leydet ; Bonnefoy et Sibour. Pour la Chambre : MM. Millerand, Sarrien, Rouvier, Poincaré, De la Porte et Pelletan.

Après une courte discussion, le comité a communiqué le procès-verbal suivant :

« Les représentants des groupes républicains du Sénat et de la Chambre se sont réunis aujourd'hui.

Ils ont été heureux d'enregistrer la décision du groupe de la gauche républicaine du Sénat, qui a mis en charge M. Guyot, président du groupe de l'Union républicaine du Sénat, d'inviter tous des groupes républicains du Sénat et de la Chambre qui ne se sont pas encore fait officiellement représenter à leur réunion de bien vouloir désigner des délégués.

Ils se sont ensuite ajournés à mardi. »

Mais le comité a décidé de se réunir lundi matin, à dix heures, si d'ici là on ne peut pas craindre en présence de l'énergie des mesures d'ordre prise, des incidents graves se produisaient.

M. Guyot, le président de la réunion, va écrire dès ce soir à M. Méline, président du groupe progressiste de la Chambre, et à M. Marot, président du centre gauche du Sénat, pour leur communiquer le vœu de la réunion du comité de défense, de voir leurs groupes s'y faire représenter.

M. Méline répondra-t-il à l'invitation. Si l'on s'en tient aux appréciations ironiques qu'eut son organe, la *République française* sur la constitution du comité « *qui dit-elle, s'est confié la haute mission de sauver la République et la Patrie* » il est permis doute douter.

Cette éventualité a été envisagée, et si elle se produisait, les républicains progressistes qui, sous la direction de MM. Poincaré, Barthou, Rouvier, n'assistent plus aux réunions provoquées par M. Méline, *fonctionnent* au sein du groupe modéré, groupe prétendu résolument et complètement avec les ralliés et la droite, demandeurait à ces adhérents comme programme minimum l'acceptation pure et simple des lois scolaire et militaire.

Le Commandant Carrière

Hors séance les délégués du Comité se sont préoccupés du cas du Commandant Carrière, le rapporteur du conseil de guerre de Rennes, d'après certains journaux aurait tenu des propos outrageants pour la Cour de cassation.

Le peuple autour de Loubet

Paris, 10 juin. — Les groupes républicains et socialistes ont été mobilisés d'après un plan établi comme suit :

Les groupes de la rive gauche, c'est-à-dire ceux des 13e, 14e, 15e, 5e, 6e, 7e arrondissements d'hyvernant que nos amis de Boulogne, Saint-Cloud, Suresnes, Puteaux, Courbevoie, sur la route de Versailles, entre la Cascade et le rond-point du passage.

A la Cascade, les groupes de Saint-Denis, Clichy, Saint-Ouen, Asnières, Gennevilliers, Montrouge occupent les 16e, 17e, 18e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

Les deux groupes échelonnés entre la Cascade et le rond-point des lacs, le long de l'allée de Longchamp et la route des lacs de Longchamp.

Chaque groupe a reçu individuellement des instructions spéciales. Les ordres sur le terrain seront transmis par des délégués munis de signes de reconnaissance « pour éviter les pièges ».

Les mesures d'ordre

Les mesures d'ordre les plus sévères ont été prises. Des forces considérables seront échelonnées de l'Elysée au passage. Ces forces comprendront : 6.000 gardiens de la paix, 20 escadrons de cavalerie, 21 compagnies d'infanterie.

Sur le champ de courses seront postés 1,200 hommes d'infanterie, la garde républicaine et 100 gardiennes à cheval.

Six cents inspecteurs de la sûreté en bourgeois seront chargés des arrestations, et deux commissaires de police seront établis, l'un au passage, l'autre à l'étang de Boulogne.

Le parquet, c'est à dire le procureur de la République, trois juges d'instruction et trois *substituts, y siégeront en permanence, assistés* des commissaires aux délégations judiciaires.

Tous les manifestants seront arrêtés au premier cri, ils seront sur l'heure interrogés sommairement et envoyés au Dépôt par les voitures cellulaires qui stationneront près des deux commissariats de police.

Les gardiennes le pied de la Seine seront chargées du service des commissariats et de la garde des individus arrêtés.

Il est absolument interdit de traverser la piste de stationner entre la pelouse et l'enceinte du passage. Deux bataillons d'infanterie, protégés par une barrière, veilleront à l'exécution de cet ordre du préfet de police.

Le préfet de police a donné les instructions les plus précises en ce qui concerne les cris, les drapeaux, signes de ralliement, armes ou engins prohibés, etc.

Les ordres transmis sont tels que toute tentative de désordre, toute manifestation injurieuse pour le chef de l'Etat ou le gouvernement de la République sera immédiatement et impitoyablement réprimée.

Pendant toute la journée, indépendamment des forces de police et militaires éparses sur le parcours et dans l'*Hippodrome*, de nombreux effectifs de police municipale, de cavalerie et d'infanterie seront massés dans Paris, en réserve sur les points importants prêts à reprimer immédiatement tout mouvement qui tenterait de se produire dans Paris pendant la durée des courses de Longchamps et pendant la soirée.

Tous les commissaires de police sont consignés à leur poste et interrogent leur police envoyer au Dépôt les manifestants qui leur seraient amenés.

UN DÉMENTI

Paris, 10 juin. — L'*Agence Havas* se dit autorisée par la Société d'encouragement à démentir les racontars de certains journaux du matin, suivant lesquels une entente se serait établie entre les propriétaires pour retirer leurs chevaux engagés pour le Grand Prix.

Ces bruits ajoute l'*Agence Havas*, sont sans fondement.

Un désaveu

Paris, 10 juin. — Le Comte Maurel à l'Indépendance communique au *Figaro* la note suivante :

Pour éviter la confusion que pourrait faire naître dans les esprits la fâcheuse portée à la honteuse, en signe de ralliement, dimanche dernier, par les manifestants d'Auteuil, M. le comte Maurel d'Ardèche, ancien secrétaire de M. le comte de Chambord, nous prie de déclarer que ses amis et lui, restés fidèles à la monarchie héréditaire, un drapeau blanc et à toutes les nobles causes dont il est l'emblème, ont été dans le passé et entendent rester dans l'avenir complètement étrangers aux manifestations organisées par les personnes qui portaient un œillet blanc.

Condamnations des manifestants

Paris, 10 juin. — Le tribunal de simple police a condamné cinq manifestants arrêtés la semaine précédente devant le Palais de Justice pour tapage injurieux et nocturne, à une amende de 11 fr.

Au Conseil municipal de Paris

Paris, 10 juin. — A l'ouverture de la séance, au Conseil municipal, M. Louis Lucipia, président, a fait la déclaration suivante :

Messieurs, nous conformant avec empressement à votre décision, nous avons fait savoir, dès la fin de la séance de lundi, nous avons fait notamment à M. le Président de la République à quel moment il pourrait nous recevoir.

L'audience fut indiquée pour le lendemain à dix heures du matin. A l'heure dite, tous les membres du bureau étaient présents à l'Elysée.

Au reçu à M. le président de la République le nous a fait, à la séance du tous les républicains se sont réunis pour affirmer leur foi républicaine.

M. le Président du Conseil nous dit qu'il partirait le procès-verbal comme un témoignage précieux.

M. le Président de la République a ajouté que « toutes les attaques dont il est l'objet ne lui feront pas abandonner le poste d'honneur et de combat qui lui a été confié. » (Très bien! très bien).

L'Automobile-Club chez M. Dupuy

Paris, 10 juin. — *Le Temps* annonce que le baron Zuylen et les membres du Conseil d'administration de l'Automobile-Club se sont rendus, dans la matinée, auprès de M. Dupuy, et qu'ils ont déclaré que l'Automobile Club avait été étonné par les manifestations du dimanche.

A la demande de la délégation tendant à la réouverture du cercle, M. Dupuy a promis d'examiner cette demande et d'y répondre incessamment.

Les muscadins de Poitiers

Poitiers, 10 juin. — M. Viger, ministre de l'agriculture, inaugure aujourd'hui le concours régional agricole de Poitiers.

L'arrivée du ministre a été saluée par des cris de : Vive Loubet! Vive la République!

Des contre-manifestations ont été organisées par le Cercle catholique de Poitiers. Plusieurs arrestations ont été opérées, dont celles de M. de Gragny et de Beaurégard.

Le parquet a commencé une instruction judiciaire contre les individus arrêtés.

La fin de l'interpellation Algérienne

Paris, 10 juin. — Si la journée de demain ne voit pas se produire de nouvelles manifestations, lesquelles, en ce cas, auraient fatalement un écho retentissant au Palais-Bourbon, la Chambre reprendra lundi les interpellations sur l'Algérie. Bien des orateurs sont encore inscrits pour prendre la parole dans ce débat qui dure déjà depuis un mois, mais il semble *cependant que la fin en est proche.*

Lundi, au début de la séance, M. Laferrière, gouverneur général, fera connaître ses vues sur l'organisation algérienne et sur la question musulmane, qu'il a fait qu'effleurer jusqu'ici.

M. Viviani répliquera vraisemblablement, puis le président du Conseil prendra la parole au nom du gouvernement. M. Charles Dupuy exposera la ligne de conduite qu'il convient, à son sens, de suivre en Algérie, traitant d'abord dans son ensemble la question politique et indiquant ensuite les différentes mesures propres à résoudre le problème algérien.

C'est un véritable programme que le Président du Conseil apportera devant la Chambre, mais comme il ne fera qu'en tracer les grandes lignes, son discours n'aura pas une bien grande étendue. Nous aurons alors quelques réponses aux antisémites et aux socialistes, après lesquelles la Chambre mettra sans doute un terme à cette longue discussion. Celle-ci, dans ces conditions, pourrait être close mardi.

Quant à la solution elle est connue d'avance. Une grande commission parlementaire composée de 33 membres, sera nommée pour procéder à une enquête dont les conclusions seront soumises ultérieurement aux Chambres, soit sous forme de vœux indirectes, soit sous forme de projets de lois. Cette commission partirait pour l'Algérie après la clôture de la session et accomplira son œuvre pendant les vacances du Parlement.

La grève de Monceau-les-Mines

Monceau-les-Mines, 10 juin. — De même que celle d'hier la journée d'aujourd'hui a été très calme. La grève continue à être générale à Monceau, mais les grévistes ne manifestent guère.

A Carmaux

Albi, 10 juin. — Le bruit avait cours que la Compagnie de Carmaux retirait sa réponse et qu'elle allait accéder à la majeure partie des revendications ouvrières.

Ce bruit est inexact.

Les journaux publient, ce matin, le texte de la réponse de la Compagnie.

L'éventualité d'une grève n'est pas probable.

La troisième étoile du général Bodels

Paris, 10 juin. — On dit que M. le général de division Bourger serait sur le point de prendre sa retraite, l'état de sa santé ne lui permettant plus de demeurer dans le service actif.

Si la nouvelle se confirme, la vacance ainsi produite permettrait de donner enfin les trois étoiles à M. le général de brigade Bodels, dont la *nomination ne peut manquer d'être favorablement* accueillie par l'unanimité de l'opinion.

Incidents de frontière au Sénégal

Paris, 10 juin. — Le *Temps* reçoit de Liverpool la dépêche suivante :

On signale, de très bonne source, qu'un officier français a été attaqué et tué par les indigènes *dans l'arrière-pays de la Gambie anglaise*. Cette nouvelle est apprpiée par le courrier africain qui vient d'arriver.

La commission de délimitation franco-anglaise dans la Gambie n'est pas parvenue à s'entendre, relativement à la position du gros village de Gambie.

Les commissaires se sont donc séparés, en soumettant le litige à leurs gouvernements respectifs. Les commissaires français ont quitté la place ; mais un fonctionnaire anglais, M. Reeves y est resté.

On nous dit au ministère des colonies qu'on n'est informé de l'un ni de l'autre de ces incidents.

Nouvelles Étrangères

Une escadre française à Cadix

Madrid, 10 juin. — Une escadre française, composée de six cuirassés, deux croiseurs et six torpilleurs avec 5.000 hommes d'équipage, arrivera à Cadix le 19 de ce mois.

Les habitants de Cadix font de grands préparatifs pour fêter les marins français.

Terrible Tempête en Espagne

Madrid, 10 juin. — Une terrible tempête de pluie et de grêle, comme on n'en avait jamais vue, s'est abattue hier sur Madrid. Il y a eu plusieurs accidents et de graves blessures. Les dommages sont considérables.

Les Paseos, la rue Castellana, la rue des Récoltets, le Prado, sont complètement inondés et transformés en véritables torrents. La salle des conférences, au Sénat, est inondée.

La tégenie a été surprise par la tempête de grêle au milieu de Casa Campo ; mais, heureusement, le cocher de sa voiture a pu maintenir les chevaux qui ne se sont pas emportés.

Les dégâts causés par l'orage sont énormes. Plusieurs personnes ont été blessées par des chevaux emportés. Un cocher a été tué.

Les zouaves allemands

Berlin, 9 juin. — On mande de Constantinople à la *Gazette de Francfort* que sur l'ordre du Sultan on travaille actuellement dans les ateliers militaires à confectionner 70,000 uniformes semblables à ceux des zouaves et rappelant ceux autrefois en usage dans l'armée turque. C'est un retour aux usages nationaux.

On croit que beaucoup de temps ne se passera pas sans que toute l'armée ne soit pourvue de ces nouveaux uniformes.

Chronique Régionale

Le cas de M. Dansette

La *Dépêche* prend la défense de M. Charles Dansette, l'Oillet-Blanc, comme dit M. Charles Dupuy, le « fréfuqust », selon l'expression de M. Eugène Motte.

Le journal clérical nous accuse de faire campagne contre ce point d'hirondelles. Pourquoi ne dit-il pas toute sa pensée ? Si ce « fréfuqust » est allé dimanche à Auteuil, c'est à notre instigation. Et c'est certainement un infernal franc-maçon qui l'a fait arrêter. Mais, son âme est sauve pour que Gaston de Flandrin. Il n'a rien fait, rien dit ; tout au plus a-t-il répondu par le cri de : Vive l'armée ! à celui de : A bas l'armée ! poussé par gens suspects (*sic*). N'est-il pas un ancien soldat ? Il ne s'est pas réfugié, lui, comme son frère Jules, dans les télégraphistes. Il a été à l'armée, lui, comme le Président. Et il espère bien qu'au 14 juillet prochain on le décorera, comme on a décoré déjà M. Chesneloug, M. Dumont, de Dunkerque, et autres chers camarades!...

Il y a assez longtemps que les nationalistes-cléricaux se moquent du public avec ces mensongères histoires de gens qui auraient crié : A bas l'armée ! Ils devraient bien chercher autre chose.

Ces jours-ci encore, une personne arrêtée dans une bagarre était prévenue d'avoir crié : A bas l'armée ! et des témoins (cléricaux et anti-sémites) prétendaient l'avoir entendu pousser ce cri. Or, grande fut la stupéfaction des patriotards lorsque le prévenu exhiba des papiers prouvant qu'il était membre de la fameuse Ligue de la Patrie française présidée par M. François Coppée.

L'exemple que cite la *Dépêche* est de même genre : elle raconte qu'un « individu » nommé Bénédictus, arrêté dans une rafle, aurait avoué avoir crie : « A bas l'état-major ! Vive Loubet ! » C'est faux. M. Bénédictus a été arrêté, sur la dénonciation d'un lieutenant au 140e de ligne nommé de Croy, pour avoir crié : « Vive Loubet ! Vive la République ! »

Par l'exactitude de ses renseignements concernant l'individu Bénédictus, on peut juger de ce que valent les allégations de la *Dépêche* concernant l'individu Dansette.

La vérité est que le cri de : A bas l'armée ! n'a jamais été poussé que par des provocateurs, membres de la Ligue des patriotes, de la Ligue antisémite, ou de la Ligue de la Patrie française.

Et l'Oëillet Blanc Dansette n'a pas en besoin de faire de grands frais d'imagination pour nous rééditer la petite histoire qui traîne dans les *feuilles* nationalistes et cléricales après chaque manifestation.

On avoua, toutefois, que pour un « ancien soldat », ce « fréfuqust » n'a pas une attitude bien héroïque. Il n'a même pas le courage de ses actes. Il cherche à se dérober piteusement à la responsabilité qu'il a encourue.

Va-t-il prétendre, aussi, comme son chef de file Christiani, qu'il avait trop bien déjeuné ?

Ce qui est certain, c'est que si M. Dansette eût été un pauvre diable d'ouvrier, n'ayant pas un frère député pour aller implorer sa grâce, il serait encore sous les verrous.

Il doit s'estimer très heureux de la faveur exceptionnelle dont il a bénéficié, et au lieu de remplir les journaux de ses prétentieux bavardages, il ferait mieux de se taire et de garder une attitude plus réservée.

En tous cas, l'opinion publique s'étonne que M. le Préfet du Nord n'ait pas encore fait son devoir vis-à-vis de cet insulteur du Président de la République.

Adresses à M. Loubet

Le groupe socialiste agricole de Rumilly (Nord) vient d'adresser la dépêche suivante à M. Loubet :

Président de la République,

Paris.

Le groupe socialiste « La Solidarité agricole » de Rumilly (Nord) flétrit les guet-apens commis à Auteuil par d'ignobles muscadins, affirme la nécessité de l'union de tous les citoyens démocrates et socialistes et vous prie de vous montrer le premier magistrat de la République et lui adresse l'expression de son respect.

Le secrétaire,
N. Léon Du sart.

Sur la proposition de MM. Sougey, Deroch et Baggio, le Conseil municipal de Carvin a, dans sa dernière séance, voté à l'unanimité l'adresse suivante :

Le Conseil municipal de Carvin,

En raison des injures et de l'inqualifiable agression dont M. Loubet, président de la République a été l'objet de la part de quelques désœuvrés, fils d'émigrés et amis des faussaires.

Adresse au premier magistrat de la République, ses sentiments de bien vive sympathie, lui exprime sa pleine confiance dans la continuation de ses efforts, pour la consolidation de la République et saluer en lui le digne représentant du Droit et de la Justice qui sont les plus nobles attributs de la démocratie.

Chemin de fer de Comines à Lille

Les services rapides créés par la Compagnie du chemin de fer du Nord entre Lille, Dunkerque et Paris étaient depuis longtemps désirés, tant les conséquences de ce changement d'horaire ne devaient pas être de nature à troubler les relations entre Lille et les lignes secondaires.

Le premier train pour Lille, qui partait à 6 h. 33 de Comines sera avancé d'une heure environ, il partira à 5 h. 40 du matin ; le second partira de Comines à 9 h. 25. Cette modification méconnaît vivement les nombreux abonnés et voyageurs qui auraient souhaité, au contraire, voir retarder le départ du premier train pour Lille.

En partant à 6 h. 33, les employés des administrations, les élèves des lycées et des écoles arrivent à Lille beaucoup trop tôt ; le train de 9 h. 25 les amènerait beaucoup trop tard.

Un train intermédiaire serait donné satisfaction à leurs désiderata. Mais avancer d'une heure, ce premier train trop matinal déjà, c'est obliger ces voyageurs à battre tous les jours pendant 2 h. 1/2 le pavé de Lille, car aucun établissement n'est ouvert à 6 h. 1/2 du matin, heure à laquelle le train arriverait, afin de permettre à un rare voyageur de prendre le rapide de Lille à Paris à 7 heures du matin, ou soulève les protestations d'un nombre considérable d'abonnés et de voyageurs habituels de Comines, Quesnoy-sur-Deûle, Wambrechies, La Madeleine et Fives.

Pour répondre réellement aux besoins du public, il faudrait retarder le premier train ou avancer le second, de façon à ce que le départ eut lieu de Comines à 7 h. ou 7 h. 1/4.

Mais il est encore un autre inconvénient qui résulterait du changement projeté : la désorganisation du service postal.

Nous espérons donc que la Cie du Nord se livrera à une enquête sérieuse et qu'elle ne modifiera en les horaires de la ligne Comines Lille dans le sens projeté.

Manifestation Républicaine
A DOUAI

Dans une réunion de mineurs tenue à Dorignies, M. Mo ... a dit :

Nos moyens ne nous permettent pas d'aller dimanche à Paris mais nous devrons nous réunir pour protester contre le régime démocratique qui de nouveau veut s'imposer.

Réunissons-nous à Dorignies, rue de Douai, et allons à la sous-préfecture pour remettre l'adresse au Président de la République qui va vous être lue. (Vive Loubet ! Vive la République !

M. Moché donne lecture de l'adresse écrite par M. Lefebvre, de Dorignies, et qui sera remise dimanche à la sous-préfecture :

Section syndicale des ouvriers de Dorignies-les-Douai, réunie en assemblée générale, le 9 juin 1899, salle Duperil, coron vert.

Les travailleurs de Dorignies savaient au Président de la République française l'expression de leur sympathie.

Il est heureux de constater l'échec d'un criminel guet-apens, organisé, ordonnéte par les ennemis de nos institutions républicaines.

Les mineurs de Dorignies, avec les groupements ouvriers de toutes les corporations, engagent le